

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 juillet 2018**

Membres en exercice : 19  
Membres présents : 10  
Votants : 16  
Date de convocation : 6 juillet 2018

Le douze juillet deux mille dix-huit à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières s'est réuni à la salle du Conseil Henri Gaborit sous la Présidence de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Benoît COUTEAU (Maire), Marie-Jeanne CAILLÉ, adjoints au Maire, Céline GRUAU, Laurence BLANCHARD, Stéphane ENTEME, Guy BLANCHARD, Marie-Thérèse LAINE, Philippe CHÉNEAU, Pierre-Yves MERCIECA, Rodolphe BORRÉ

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Isabelle COUTEAU (pouvoir à Rodolphe BORRÉ), Pascal BOUTON (pouvoir à Céline GRUAU), Sophie RICHARD (pouvoir à Benoît COUTEAU), Albert MÉCHINEAU (pouvoir à Stéphane ENTEME), Françoise MÉNARD (pouvoir à Marie-Thérèse LAINE), Gwladys BRANGER (pouvoir à Marie-Jeanne CAILLE), Michel DELHOMMEAU, Pascal LAURENT

ÉTAIENT ABSENTS : Jean-Pierre DZIOBA,  
SECRÉTAIRE DE SEANCE : Rodolphe BORRÉ

---

Le conseil municipal démarre à l'arrivée de Monsieur Pierre-Yves MERCIECA à 20h20, atteignant ainsi le nombre dix élus nécessaires à sa tenue.

<b>01</b>	<b>Approbation des conseils municipaux des 14 juin et 26 juin 2018</b>
-----------	--

L'approbation de ces comptes rendus est reportée au conseil municipal de septembre.

<b>02</b>	<b>Transport scolaire pendant la pause méridienne</b>
-----------	---

Madame Marie-Jeanne CAILLÉ présente la consultation qui a été lancée. Elle concerne le transport scolaire des élèves de l'école Saint Joseph vers les services de restauration, pour l'année 2018 et 2019. Trois entreprises ont été contactées (TRANSDEV, BOCHEREAU et AUGEREAU). Le Conseil Municipal doit délibérer sur les deux propositions financières suivantes : la première proposition correspond à une rotation aller à 11h45 et un retour à 12h50. La seconde proposition intègre deux rotations : la première à 11h45 avec un retour à 12h50 et deuxième avec un départ de l'école à 12h00 et un retour à 13h05.

Les devis sont présentés :

	Devis AUGEREAU	Devis BOCHEREAU	Devis TRANSDEV
1 rotation par jour	53 € par jour et 7 420 € HT	150 € par jour et 21 150 € HT	Pas de devis pour 1 rotation
2 rotations par jour	57 € par jour et 7 980 € HT	107 € par jour et 15 087 € HT	53 € par jour et 7 420 € HT

Le conseil municipal se prononce à la majorité en faveur du devis de TRANSDEV (abstention de Monsieur Rodolphe BORRÉ).

<b>03</b>	<b>Tarifs enfance</b>
-----------	-----------------------

Madame Marie-Jeanne CAILLÉ rappelle que les mercredis loisirs relèvent de la compétence de la communauté d'agglomération. Le Comité Consultatif « Affaire Scolaires et Enfance » propose une augmentation de 1% des tarifs mercredi loisirs et ALSH. La compétence enfance a été votée dernièrement en conseil communautaire. Il est décidé que les communes fixent leurs tarifs cette année avant de rendre effectif le tarif unique appliqué à l'ensemble de la communauté d'agglomération. Ils seront effectifs en 2019.

#### Tarifs péri centre

2018/2019

2017/2018

2017/2018

2017/2018

Tranche du quotient familial		Journée avec repas	avec augmentation de 1%	avec matin sans repas	avec augmentation de 1%	Après-midi avec repas	avec augmentation de 1%	Forfait semaine 5 jours	avec augmentation de 1%
De	à								
0	400	6,58 €	6,65 €	2,42	2,44	4,74	4,79	30,48	30,78
401	600	8,20 €	8,28 €	3,15	3,18	5,57	5,63	37,85	38,23
601	800	9,79 €	9,89 €	3,78	3,82	6,39	6,45	45,17	45,62
801	1000	11,44 €	11,55 €	4,41	4,45	7,26	7,33	52,79	53,32
1001	1200	12,70 €	12,83 €	4,92	4,97	7,9	7,98	58,58	59,17
1201	1400	14,61 €	14,76 €	5,68	5,74	8,88	8,97	67,37	68,04
1401	1600	15,49 €	15,64 €	6,01	6,07	9,34	9,43	71,44	72,15
1601	1800	16,65 €	16,82 €	6,42	6,48	9,99	10,09	76,83	77,60
1801	2000	18,07 €	18,25 €	6,93	7,00	10,8	10,91	83,42	84,25

2001 et +	19,86 €	20,06 €	7,47	7,54	11,93	12,05	91,83	92,75
Hors commune	19,86 €	20,06 €	7,47	7,54	11,93	12,05	91,83	92,75

A la majorité, le conseil municipal approuve la hausse des tarifs du péricentre et de l'accueil de loisirs à hauteur de 1% pour l'année scolaire 2018-2019 (vote contre de Monsieur Pierre-Yves MERDIECA).

<b>04</b>	<b>Convention sur le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté</b>
-----------	---

Madame Marie-Jeanne CAILLÉ rappelle que le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) propose aux communes une participation pour les frais de fonctionnement et d'investissement (fournitures scolaires, outils pédagogiques et bilans psychologiques). Ces interventions impliquent des frais de télécommunication, de maintenance des outils informatiques et d'internet ainsi qu'un certain nombre d'investissement. Une convention est proposée au conseil municipal qui implique la participation financière de la Commune à hauteur de 1€ par élève inscrit à l'école en début d'année scolaire établi par l'Académie. Cette convention est établie pour une durée de 3 ans à compter de l'année 2018.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) sur la base d'un euro par élève.

<b>05</b>	<b>Demande de subvention à la Région pour le Pampre d'Or</b>
-----------	--

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention à la région dans le cadre de la rénovation des salles du pampre d'Or.

Sans remarques ni objections particulières, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité à demander une subvention à la Région pour la rénovation du Pampre d'Or.

<b>06</b>	<b>Demande de subvention au conseil départemental « soutien au territoire » pour la nouvelle école</b>
-----------	--

Sans remarques et sans objections, le point 6 est abordé après le point numéro 12.

<b>07</b>	<b>Echange Rue de l'Eglise</b>
-----------	--------------------------------

Monsieur Benoît COUTEAU rappelle qu'un échange de parcelle avec la Commune a été voté en conseil municipal du 15 septembre 2016. Celui-ci proposait l'échange des parcelles cadastrées BI 1403 (53m<sup>2</sup>), issue de la parcelle BI 1207 et BI1401 (132m<sup>2</sup>) (rue de l'église), contre une soulte de 2 500 euros. Le propriétaire, a demandé récemment à ce qu'elle soit diminuée en raison du prix du terrain considéré comme faible par celui-ci. Le conseil municipal doit approuver cette demande. Il est proposé que la Commune diminue la soulte initiale de 2 500€ à 1 000€.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la diminution de la soulte à 1000€ en contrepartie de la création d'un muret de soubassement à la charge du propriétaire.

<b>08</b>	<b>Cession/acquisition - Rue de la Mairie/zone 1AUe</b>
-----------	---

Monsieur Frédéric HEURTEAU, propriétaire de la parcelle ZC 53 (266m<sup>2</sup>), propose la cession de cette zone classée en 1AUe, contre une portion du domaine public située devant la parcelle BI 370.



Monsieur Benoît COUTEAU explique que le prix en zone 1AUe est de 12€ le mètre carré, soit 3192 € pour les 266 m<sup>2</sup> concernés par cet échange. Toutefois, les acquisitions en zone UA se réalisent habituellement entre 75 € et 150 € le mètre carré. Etant donné certaines particularités de certaines cessions, la commune avait dérogé à ces tarifs, négociant l'achat de parcelle entre 42€ et 55€ le mètre carré. Il est donc proposé cet échange sur la base de 42 à 43 euros le mètre carré, en fonction de la surface confirmée par le bornage qui à ce jour est évalué à 76 m<sup>2</sup>. Le conseil municipal doit se prononcer sur la réalisation d'une enquête publique pour le déclassement de la voirie.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'acquisition de la parcelle ZC 53 et autorise Monsieur le Maire à procéder à une enquête publique pour le déclassement de la voirie.

<b>09</b>	<b>Rectificatif de délimitations cadastrales Village Boutin</b>
-----------	---

Monsieur Benoît COUTEAU rappelle qu'il a été décidé lors du conseil municipal du 17 mai 2018, de démarrer une enquête publique pour le déclassement d'une partie du domaine public à proximité des habitations n° 139, 141, et 143. Après échange avec le propriétaire, il est mis en évidence que la Commune doit procéder à un rectificatif des délimitations cadastrales. Il viendrait régulariser la cession sans enquête publique.

Sans remarques ni objections particulières, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à l'unanimité à procéder au rectificatif de délimitations cadastrales du village Boutin sur la base des décisions du conseil municipal du 17 mai 2018.

<b>10</b>	<b>Vente des bâtis du Pampre d'Or</b>
-----------	---------------------------------------

Monsieur Benoît COUTEAU propose de mettre en vente la partie du bâtiment du Pampre d'Or, situé au 5 et 7 rue de la mairie et actuellement occupé par le Foyer des Jeunes. L'un des bâtiments (lot 1), représente une surface de 123 m<sup>2</sup>, le second (lot 2), une surface de 183 m<sup>2</sup>. Une estimation du bâti a été réalisée par CAPI France et l'office notarial MENANTEAU. Le lot 1 est respectivement estimé entre 60 000€ et 62 000€, et de 60 000€ à 65 000€. CAPI France estime le second lot à 70 000 - 72 000€ ; l'office notarial quant à lui entre 70 000€ et 75 000€. La Commune propose la mise en vente de ces biens pour une valeur totale de 140 000€.

Le conseil municipal approuve à la majorité (Abstention de Philippe CHÉNEAU) la mise en vente du bâti situé au 5 et 7 rue de la mairie pour une valeur totale de 160 000 euros, ou une vente en deux lots pour la somme 75 000 euros et 85 000 euros.

<b>11</b>	<b>Informations financières, via PPI</b>
-----------	--

Monsieur Benoît COUTEAU présente la situation financière des différents projets en cours. L'actuel projet de rénovation de la salle festive du Pampre d'Or représente un coût d'environ 900 000 euros. Une telle dépense ne paraît pas raisonnable pour une Commune comme Monnières. Toutefois, ce projet n'est pas à considérer comme un seul projet de rénovation. En effet, il englobe une dimension bien plus large telle que l'aspect environnemental. Cela se traduit par la mutualisation du système de chauffage avec le bâtiment de la grande salle. Cette dernière est en train d'être rénovée pour améliorer sa performance énergétique. Elle a pour vocation à devenir un espace culturel ce qui permettra de céder l'actuelle bibliothèque. Ces réattributions ainsi que les mises aux normes réalisées, donnent la possibilité de bénéficier de primes dans le cadre des Certificats d'Economies Energies. Par ailleurs, il avait été validé en décembre 2016 la mise en place d'une rue en sens unique rue de la mairie. Une expérimentation va être entreprise en ce sens. Monsieur Philippe CHÉNEAU rappelle que 50% des personnes y étaient favorables. Monsieur Benoît COUTEAU répond que la consultation indiquait que 50 % des personnes étaient favorables à descendre la rue et 50 % pour la monter. Cette expérimentation va donc pouvoir avoir lieu.

Monsieur Benoît COUTEAU constate qu'à partir du seul projet du Pampre d'Or, la voirie est aussi concernée par des restructurations. Cette expérimentation s'intègre plus globalement dans le cadre du réaménagement du centre bourg. Celui-ci démarrera par l'aménagement de la rue et place de l'Eglise. Du projet du Pampre d'or il en ressort donc d'autres éléments : espace culturel, système de chauffage, voirie. Enfin, Monsieur Benoît COUTEAU redit les propos de la trésorière reçue dernièrement. Générer et cumuler l'excédent de fonctionnement est tout à fait permis dans une commune. De plus, il est accepté que le budget soit en suréquilibre.

Monsieur Benoît COUTEAU expose les priorisations des projets. Deux d'entre eux sont mis en perspectives, à savoir la salle festive et l'école pour lesquels 1 million et 1,5 millions ont été affectés en prévision. Ce projet est donc cohérent. La Commune peut investir à la hauteur de son dynamisme. Il est indiqué qu'un arrêt sur image financier sera fait en octobre.

<b>12</b>	<b>Marché de rénovation des salles du Pampre d'Or</b>
-----------	---

Monsieur Benoît COUTEAU rappelle qu'un marché public a été lancé pour la rénovation de la salle festive du Pampre d'Or. A l'ouverture des plis, le lot 4 était infructueux. Par ailleurs, neuf lots sur dix-huit ont été relancés, car jugés inacceptables financièrement. Dix lots ont fait l'objet d'un nouveau marché. A l'ouverture de ces plis, tous les lots ont été pourvus.

Il est ainsi proposé de relancer les lots 4, 14 et 15 et de retenir les entreprises suivantes :

		Montant HT	Options	Options	Options
lot 1	GAUTIER VALORISATION	49 611,62€	24 659,10€		
lot 2	GAUTIER TP	26 500,00€			
lot 3	COULON FRERES	83 500,00€	4 050,00€		
lot 5	AGASSE	58 000,00€			
lot 6	LOIRE ATLANTIQUE TOITURES	26 004,97€			
lot 7	SAS JUIGNET	54 494,26€		278,39€	
lot 8	AGASSE	35 500,00€			
lot 9	SATI	104 197,48€		5 872,91€	2 097,93€
lot 10	BATICERAM	45 200,00€	5 205,25€		
lot 11	GROUPE OSMOSE	13 000,00€			
lot 12	SARL TECHNI PLAFONDS	31 500,00€	2 787,72€		
lot 13	BRETAGNE EQUIPEMENT ALIMENTAIRE	9 532,58€			
lot 16	VFE	93 500,00€			

lot 17	EQUIP'SERVICE	24 000,00€		
lot 18	GAUTIER TP	38 998,87€		

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour retenir les entreprises proposées et de relancer les lots 14 et 15 en divisant le lot 15.

Pour information, le conseil municipal accepte à la majorité (six voix pour, cinq voix contre et cinq abstentions) de retenir l'option bio pour le lot 9 des cloisons sèches.

<b>13</b>	<b>Nouvelle école</b>
-----------	-----------------------

Monsieur Benoît COUTEAU explique que face aux évolutions démographiques croissantes, l'école publique des Trois Moulins est devenue exigüe. Une réflexion a été menée ces six derniers mois pour identifier les besoins structurels et fonctionnels de l'école, dans le cadre d'une future construction. Les observations du comité consultatif « nouvelle école » ont été restituées au conseil municipal le 26 juin dernier. Une enveloppe de 1,5million d'euros a été inscrite au PPI. Le conseil municipal doit se prononcer sur le lancement d'une nouvelle école.

A l'unanimité le conseil municipal approuve le lancement d'une nouvelle école.

<b>14</b>	<b>Concours d'architecte pour la nouvelle école</b>
-----------	---

Monsieur Benoît COUTEAU retrace les réflexions de création d'une nouvelle école qui ont débuté ces derniers mois. Il est proposé qu'un concours d'architecte soit lancé. Les avantages d'une telle démarche avaient été présentés lors du conseil municipal du 26 juin. Il avait été mis en évidence la possibilité de comparer concrètement des conceptions architecturales différentes. Il est demandé au conseil de se prononcer sur ce concours.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer le concours d'architecte pour la nouvelle école.

<b>06</b>	<b>Demande de subvention au conseil départemental « soutien au territoire » pour la nouvelle école</b>
-----------	--

Sans remarques ni objections particulières, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à l'unanimité à demander une subvention au département, dans le cadre de la construction de la nouvelle école.

<b>15</b>	<b>Monnières, énergies positives</b>
-----------	--------------------------------------

Monsieur Stéphane ENTEME présente le label Lucie. Celui-ci permet de structurer la démarche RSO de la commune sur du moyen/long terme. Monsieur Benoît COUTEAU évoque la possibilité de créer un parc de cinq éoliennes. L'idée étant dans l'immédiat d'acter ce principe, pour ensuite avoir la possibilité de réaliser une feuille de route et d'initier la démarche d'économie d'énergie. La faisabilité d'un tel parc est à évaluer. Si le conseil municipal décide une installation d'éoliennes à l'horizon de 2030, alors, ces dix années paraissent correctes pour analyser la situation et les construire, mais aussi d'échanger avec les riverains et de comprendre les enjeux.

<b>16</b>	<b>Pôle commercial et résidences séniors</b>
-----------	--

Monsieur Benoît COUTEAU propose au conseil municipal de céder des terrains appartenant à la Commune à prix extrêmement bas (devant la mairie). Ces terrains seraient cédés à des investisseurs désireux de concevoir des commerces et une résidence séniors. Madame Laurence BLANCHARD répond qu'une vente à des prix élevés risque de ne pas aboutir. La surface présentée paraît raisonnable pour le projet cité. Monsieur Benoît COUTEAU précise qu'il faudra réfléchir par la suite sur le taux de la taxe d'aménagement, d'assainissement et la sécurisation du projet pour éviter des spéculations.

<b>17</b>	<b>Part communale de la taxe d'assainissement</b>
-----------	---

Le conseil doit voter la part communale de la taxe d'assainissement, elle est basée sur la consommation d'eau et apparaît sur la facture d'eau.

Tarifs 2017 :

<b>Nouveau prestataire Nantaise des eaux</b>	Par m3	Pour une consommation de 76 m3
Abonnement	25,000 €	25,00 €
Taxe/m3	0,792 €	60,19 €
<b>Part communale</b>		
Abonnement	52,503 €	52,50 €
Taxe/m3	0,715 €	54,35 €
Agence de l'eau	0,19 €	14,44 €
Montant HT		206,49 €



TVA 10%		20,65 €
Montant TTC		227,14 €
<b>Prix au m3</b>		<b>2,989 €</b>

Pour l'année 2018, la Nantaise des eaux propose les tarifs suivants :

- Abonnement : 25,23 € HT
- Taxe : 0,799 € HT par m3

Le conseil doit définir le montant de la part communale pour l'abonnement et la taxe avec une augmentation de 1% ou 2%.

La réévaluation des tarifs de la nantaise des Eaux nécessite une délibération. Le conseil municipal doit également se prononcer sur la part communale. Une présentation de simulation est faite. Il est jugé qu'une augmentation de 1% peut être suffisante.

A la majorité (1 voix contre), le conseil municipal acception la réévaluation des tarifs de la Nantaise des Eaux. Il fixe la part communale à 1% pour l'année 2018.

<b>18</b>	<b>Questions diverses</b>
-----------	---------------------------

Monsieur Stéphane ENTEME présente les dernières actions du Comité Consultatif Handicap Accessibilité Diversité. Le cheminement du cimetière en dur d'aspect naturel va être réalisé après le 11 novembre. Les services techniques réaliseront le chantier, hormis le terrassement qui sera fait par une entreprise. Un guide pratique est en construction pour recenser aménagements utiles à l'accessibilité des personnes en situation de handicap. Il sera présenté ultérieurement au conseil et un exemplaire sera remis à chacun des comités pour qu'il soit pris en considération. Le comité consultatif a fait une visite de l'église, des vestiaires foot et de la halte-garderie. Des travaux ont été repérés. Des réunions vont être organisées avec les parties prenantes pour co-construire ces aménagements.